

Rapport d'activité 2017

Ce rapport d'activité est établi conformément aux statuts et soumis à l'approbation des membres de l'assemblée générale annuelle.

Au-delà de son aspect statutaire, c'est un document qui porte un regard sur la vie de l'ANVP au plan local, régional et national. Il rend compte des actions menées par les équipes de visiteurs au sein des établissements pénitentiaires, les présidents de section, les délégués régionaux, le conseil d'administration et son bureau, les accueils des familles et les salariés.

Pour les financeurs et les donateurs, il rend compte de l'utilisation des ressources et il est diffusé aux institutions partenaires, notamment l'Administration Pénitentiaire, ainsi qu'aux institutions de contrôle en raison du caractère de l'association reconnue d'utilité publique de l'ANVP.

1. L'ANVP en quelques chiffres

	Au 31/12/2016	Au 31/12/2017
Nombre d'adhérents	1 530	1 444
Nombre de visiteurs	1 211	1 141
Nombre de membres associés	319	303
Temps passé en entretien (h)	58 643	59 739
Temps moyen en entretien (min)	60	60
Nombre de visites	64 000	67 403
Kilomètres parcourus	1 757 549	1 756 046
Nombre de personnes visitées	5 200	5 424
Nombre de sections	68	67
Nombre de correspondants	133	129

Après deux années de progression, les effectifs à fin 2017, sont en diminution par rapport à fin 2016.

Cette évolution ne trouve pas d'équivalent dans le volume d'activité qui lui est stable.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion de février 2018, a analysé les causes de cette érosion. Il en ressort qu'il ne s'agit pas d'une baisse de la volonté d'engagement dans le bénévolat ou d'un désintérêt pour l'association. En effet, le nombre de démissions ou non renouvellement de cotisation est quasiment équivalent aux années précédentes. L'analyse conduite montre que seules 6 personnes déclarent avoir quitté l'ANVP pour désaccord ou divergence de vue, le reste étant similaire aux autres années. Le nouvel applicatif internet mis en place fin octobre 2016, permettant l'adhésion en direct de l'internaute ou l'enregistrement-alerte d'un souhait de contact, s'est avéré défaillant de façon aléatoire quant aux automatismes prévus (inscription directe en fichier et envoi de mails d'information aux responsables locaux et régionaux pour mise en contact). On peut estimer ainsi la perte de contacts à environ un tiers par rapport à une année pleine. Ces anomalies de fonctionnement détectées un peu tardivement et solutionnées trop lentement par notre prestataire sont normalement réglées.

2. L'ANVP sur le terrain

2.1 Les correspondants

Comme chaque année, les correspondants et présidents de sections, les délégués régionaux ont été interrogés par questionnaire pour l'élaboration de ce rapport. Nous avons reçu 101 réponses dont 56 des seuls présidents de sections (97 et 51 en 2016).

La taille des équipes est à l'image de la capacité des établissements : de 1 à 60 visiteurs.

Ces 101 réponses représentent **1056** visiteurs, adhérents à l'ANVP. **118** VP ont cessé leurs activités en 2017, mais **133** ont obtenu leur agrément. On sait par ces réponses, que dans ces établissements, visitaient 171 personnes non adhérentes à l'ANVP et que 31 ont cessé leur activité alors que 21 obtenaient un agrément).

Le **recrutement** se fait principalement via le site internet de l'ANVP. Accessoirement par le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP), par connaissances.

Le nombre de **réunions organisées par le SPIP ou le chef d'établissement** est de **1,36** (1,42 en 2016). Les thèmes de ces réunions sont multiples.

35% des répondants ont organisé des **formations**, **50%** n'ont pas eu de difficultés pour les faire. Les **formations** jugées **prioritaires** sont : la formation initiale, l'écoute et l'accompagnement, le fonctionnement de la justice, le risque suicidaire, les déviances sexuelles, la radicalisation.

L'information aux personnes détenues sur la possibilité de demander un VP est jugée suffisante dans **25%** des cas seulement. Elle se fait principalement par le SPIP, l'affichage en détention, l'intervention des visiteurs de prison (**VP**) en quartier arrivants (**QA**) (**44%** des établissements), très rarement via un canal interne de télévision. De nombreux chefs d'établissement refusent l'accès du QA aux VP.

Seuls **34%** des correspondants indiquent participer à la CPU de leur établissement. Pour raison principale, le refus du chef d'établissement.

Le **conseil d'évaluation** a plus de succès : **82%** des correspondants sont invités par le préfet, président de séance. Il est opportun de rappeler que l'ANVP est membre de droit et que la demande doit être faite auprès du préfet, que le chef d'établissement n'a aucune autorité en la matière.

Les VP participent régulièrement à des **activités pour les personnes détenues (53%)**, activités culturelles, scolaires, jardins, etc.

Le nombre moyen d'**associations** intervenant en détention est de **3,4**. Les plus citées sont le Secours Catholique, Croix Rouge, CLIP, aumôneries, Auxilia, et accessoirement Cimade, OIP, Genepi, Farapej, etc.

Sur une échelle de 0 à 5, les correspondants ont attribué ces indices de satisfaction :

- ✚ **3,56** aux **salariés du siège**
- ✚ **3,57** aux **DIR**
- ✚ **3,35** à la **direction de l'établissement**
- ✚ **3,27** aux **surveillants**
- ✚ **3,4** aux **salariés du SPIP**
- ✚ **2,5** aux **conditions de détention**
- ✚ **(80%** n'ont aucune relation avec le personnel de santé)

Les visites sont **possibles** de week-end dans **54%** des cas.

L'implication dans l'**accompagnement en Milieu Ouvert** est effective pour **16%** des équipes. De plus **34%** ont l'intention de l'intégrer dans leurs activités en 2018. (**NB** : *il y a certainement eu un malentendu dans la compréhension de la question. Le rédacteur pensait à l'accompagnement dans le cadre de la contrainte pénale, il semblerait que ces pourcentages correspondraient à l'accompagnement lors des permissions de sortir*)

2.2 les sections

Les présidents de section ont rencontré la **DSPIP** (Direction des services pénitentiaires d'insertion et de probation) dans **68%** des cas.

Chaque section a organisé en moyenne **4,6** réunions dans l'année. De leur contenu on retient principalement des échanges d'expériences et groupes de parole, le partage d'informations du local, régional et national, les projets, la vie de la section...Elles sont suivies par **66%** de l'effectif, et **53%** des sections ont du mal à les organiser.

35% des sections ont organisé des **formations** : rencontre avec des acteurs de la chaîne pénale, analyse de la pratique, la radicalisation, la contrainte pénale, le module respect, la manipulation, etc.

88% des sections ont demandé des **subventions**, principalement auprès des Mairies, des Conseils Départementaux ou Régionaux. Pour des résultats très aléatoires, mais non négligeables selon les régions.

Les sections déclarent l'existence d'un **Groupe Local Concertation Prison (GLCP)** dans **78%** des cas, qui regroupent principalement la Croix Rouge, le Secours Catholique, les aumôneries, la Cimade, la LDH, le Relais Parents-Enfants, etc.

Les Journées Nationales Prison (**JNP**) sont l'occasion de participer à une manifestation (surtout projection d'un film suivie d'un débat) dans **69%** des cas.

61% des présidents de section ont eu un contact avec des personnalités locales (Maires, Députés, Présidents de C.D ou C.R), et à **59%** ils ont eu des contacts avec les médias (presse écrite et radio).

Quelles sont les **attentes** vis-à-vis du ou des **correspondants** de l'établissement pénitentiaire ?

- ✓ un travail collectif
- ✓ l'animation du groupe
- ✓ un soutien, des conseils

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis des **salariés du siège** ?

- ✓ des réponses à nos interrogations
- ✓ de la communication, des informations
- ✓ une présence, un sourire
- ✓ fournir toutes précisions utiles à l'exercice de notre mandat

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis du **Conseil d'administration (CA)** ?

- ✓ conforter la relation avec l'Administration Pénitentiaire
- ✓ des projets réalisables sur le terrain
- ✓ que les décisions prises en CA soient applicables sur le terrain
- ✓ plus de confiance et d'autonomie aux régions
- ✓ participation plus active des intervenants

Quelles sont vos **attentes** vis-à-vis du **Délégué régional (DIR)** ?

- ✓ poursuivre son action de grande attention aux équipes locales dans un esprit fédérateur
- ✓ maintenir le contact entre responsables de la région
- ✓ soutenir activement l'accompagnement en Milieu Ouvert
- ✓ un soutien dans l'animation de la section locale
- ✓ remonter les attentes des sections au CA
- ✓ des solutions et des conseils pour les difficultés rencontrées

Les **DIR** ont tous répondu à un questionnaire qui leur était adressé. Il en ressort que dans **6** régions l'**ANVP** n'est pas présente dans tous les établissements pénitentiaires.

4 régions n'ont pas tenu de réunion régionale, pour les **5** autres la participation était de **35%**. Les raisons des absences sont : l'approche individualiste de l'action du VP, l'éloignement, la lassitude, la disponibilité des invités...

1 seul DIR n'a pas participé à des réunions de section, pour les **8** autres, la moyenne est de **7** participations.

Tous les DIR ont organisé des **formations** (juridique, écoute et accompagnement, prévention suicide, radicalisation, situations sensibles...)

7/9 DIR se sont entourés d'une équipe régionale pour les assister (finances, formation, développement des ressources, recrutement), et **7** avouent qu'il est difficile de trouver des aides.

8/9 DIR ont rencontré la **DISP**. Les sujets évoqués sont : la situation de l'ANVP dans les établissements, la procédure d'octroi des agréments, la présence au QA, le M.O, la J.R, les Tablettes de traduction, les subventions... La qualité de leur relation avec la DISP est notée **3,5/5**.

8/9 DIR ont eu des contacts avec les médias, **4/9** ont rencontré des personnalités régionales (Pt C.R, Pt C.D, Député, Sénateur)

9/9 ont obtenu des subventions : DISP (7), C.D (2), Députés (2), Commune (1)

2/9 ont reçu des subventions / dons : DISP (1), Membre associé (1)

5/9 ont eu des difficultés pour élaborer le budget 2018.

Les maisons d'accueil des familles

L'ANVP gère deux lieux d'**accueil familles** à Béthune et à Amiens.

Béthune a accueilli **1 719** personnes en 2017, dont **307** enfants.

Elle met aussi un bureau à la disposition des CPIP de la MA pour rencontrer des familles.

Amiens a accueilli **15 865** personnes, dont **2 805** enfants (baisse de 2 186 visites / 2016, car l'effectif de la MA est en baisse). **18** accueillants dont 3 hommes, recrutement lors du salon des associations AGORA.

Les actions en faveur des personnes détenues

Dans le prolongement de leur activité de visite individuelle de personnes détenues, les visiteurs de l'ANVP sont fréquemment impliqués, personnellement ou en tant qu'association, à la demande du SPIP, dans des activités organisées au sein des établissements.

Ces activités sont multiples : bibliothèque, écrivain public, ateliers culturels, accompagnement ou activités à l'extérieur à l'occasion de permissions de sortir.

Des bourses d'étude sont versées, afin de permettre à des personnes détenues de suivre des formations, en compensation de la perte d'un revenu du travail. Ces bourses ainsi que des aides ponctuelles ont été souvent financées par un fonds dédié, le fonds AZERAD. Au titre de l'année 2017, ce fonds a bénéficié à 254 personnes pour un montant de 15 137 €, soit une moyenne de 60 €/ bénéficiaire. Le solde du fonds à disposition arrêté au 31/12/2017 est de 7 152 € et devrait être probablement éteint à la fin 2018.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et parfois pour des occasions telles que la fête de la musique, les visiteurs organisent des actions festives, distribuant colis et calendriers. Ces actions sont fréquemment réalisées avec d'autres associations (GLCP). Le congrès de Vichy, en mai 2017, fut d'ailleurs consacré au thème du partenariat.

3. La vie associative nationale

Le **CA de l'ANVP** s'est réuni à 5 reprises en 2017 : 7 février, 4 avril, 20 juin, 26 septembre, 5 décembre

Le **Bureau** s'est réuni à 4 reprises : 17 janvier, 14 mars, 5 septembre, 7 novembre.

Le **Congrès** a eu lieu à **Vichy** les 20 et 21 mai.

Réunion des **DIR** à Paris le 27 septembre

3.1 Le secrétariat national

L'effectif salarié du siège est resté stable sur la période avec 2 ETP (Laurence Fayet et Djenabou Bah). Après le départ de Pierre-Luc Bourrel fin février qui a assuré jusqu'à son dernier jour ses engagements

sur des lourds dossiers tels que la clôture des comptes et le dossier FDVA (formation des bénévoles), et un bref passage d'une salariée qui n'a pas été concluant et dont le contrat a été rompu fin avril 2017, le poste d'assistante administrative et comptable est tenu par Djenabou Bah depuis le 3 mai 2017.

Le début d'année a donc été soutenu en termes de charge de travail pour Laurence Fayet, secrétaire nationale, qui a dû pallier l'absence de Pierre-Luc en récupérant certains de ses dossiers et par la formation des deux salariées successives.

La rationalisation du travail et les améliorations informatiques entrepris sur le mandat précédent se sont poursuivis et ont permis de ne pas augmenter la masse salariale, même si des heures supplémentaires ont été nécessaires pour boucler des dossiers dans les temps et continuer à satisfaire les exigences de réactivité tant en interne qu'en externe.

La clôture des comptes bancaires autres que BNP est arrivée à terme au 31 décembre 2017, ce qui facilite la gestion comptable par une visualisation en temps réel des recettes et des dépenses et une anticipation de la saisie comptable. Depuis sa prise de poste, Djenabou, qui doit aussi apprendre à connaître tout notre fonctionnement, tant au niveau national que pour ce qui concerne la vie des sections, a essentiellement consacré son temps de travail à la tenue de la comptabilité. Cela a permis d'arriver en fin d'année à une saisie comptable plutôt sereine. Cela lui a aussi été rendu possible par la remontée trimestrielle des comptabilités. Un effort reste à faire sur la transmission des informations relatives aux écritures et des pièces comptables originales. Ces données sont en effet indispensables pour bien affecter les codes de comptabilité générale et analytique et l'analyse des budgets.

L'amélioration du site informatique et l'automatisation du traitement des candidats dans le courant du premier semestre, ce qui nous a fait rater un nombre non négligeable de candidatures. Le système est cependant appréciable dans la réduction de tâches chronophages et sans valeur ajoutée. La réactivité de l'ANVP à répondre aux demandes, et le suivi constaté de ces demandes par les correspondants sont très positifs et favorables à notre image en externe.

La possibilité de règlements des cotisations par virement bancaire, bien qu'encore timide sur 2017 (68 virements contre 32 en 2016) est encourageante. Les règlements par carte bancaire via le site internet, rencontrent un tout autre succès (309 contre 1 en 2016). Ce mode de règlement reste encore à promouvoir. La gestion en est effectivement plus rapide et plus fiable, tant pour les adhérents que pour les salariées et les comptables, et un risque moindre de perte de courriers. On note cependant via ce mode de règlement, un déficit de dons accolés aux cotisations.

Le pic d'activités reste encore assez soutenu durant le premier semestre avec la période très intense entre janvier et mars : clôture des comptes du siège, des délégations interrégionales et des sections, entrée et saisie des cotisations, élaboration et coordination des demandes et des bilans des dossiers de subventions nationaux. La saisie des abandons de frais des adhérents prise en charge en 2017 par les délégués interrégionaux a permis un allègement certain qui a rendu l'intégration des nouvelles salariées plus sereine.

La préparation du congrès de Vichy en collaboration avec l'équipe locale en a aussi été plus allégée. A noter également la logistique de cette manifestation qui leur a en grande partie incombée, déchargeant d'autant le secrétariat national.

Depuis le mois de mai, Laurence Fayet a été promue au poste de déléguée générale. Elle en voit son champ d'actions renforcé et élargi : participation aux commissions de travail, accompagnement des pilotes sur des projets porteurs tels que l'accompagnement en milieu ouvert et l'assistance du président lors de missions nationales : rencontres avec nos partenaires institutionnels, médias, ...

Elle reste le point central de notre association et participe activement à la réflexion sur nos outils : rationalisation de notre comptabilité et de notre système d'information, et coordination des équipes.

Ces axes sont dans la ligne droite du CA qui poursuit sa volonté d'aboutir à un lissage de la saisie comptable pour une meilleure maîtrise de la situation financière et à la modernisation du système d'information au service de ses adhérents (du simple utilisateur au responsable local et interrégional). L'objectif attendu est autant un gain en interne en termes d'appartenance, de facilitation du travail en réseau et de la transmission des connaissances, qu'en externe en termes d'image. L'engagement du CA devrait aboutir à sa concrétisation dans le courant de l'année 2018.

Parmi les tâches administratives courantes, le siège a traité cette année 592 demandes de candidats visiteurs plus une trentaine par courrier postal (929 en 2016 ! – cf remarque sur la perte du système évoqué plus haut). Il a également traité une bonne cinquantaine de demandes de jeunes souhaitant mener des études, interviews, travaux dirigés, etc. sur les visiteurs de prison et/ou sur la condition des personnes détenues, et des demandes de collègues ou lycées souhaitant des interventions de bénévoles pour témoigner de leur mission et des conditions pénitentiaires. Il a enfin traité une soixantaine de demandes de proches de personnes incarcérées et une bonne trentaine de demandes de soutien de la part de personnes détenues. Et d'autre part répondu à une cinquantaine de demandes de médias. On note ici une belle évolution de ces demandes de la part de médias nationaux : l'ANVP s'est ainsi exprimée en radio et en télévision.

Pour l'ensemble de ces demandes, les salariés ne peuvent faire sans les bénévoles puisque la grande majorité de ces demandes sont renvoyées vers des interlocuteurs responsables associatifs en régions. La réactivité du président à répondre personnellement aux demandes nationales nous font également grandement gagner en image.

Le départ de Pierre-Luc n'a pas permis de relancer en 2017 l'opération bisannuelle de collecte de fonds...

Enfin, le secrétariat national demeure un soutien administratif pour l'ensemble des adhérents, et parfois même psychologique, tant pour des adhérents qui rencontrent des difficultés que pour des personnes détenues et leurs familles.

Pivot entre l'interne et l'externe, les salariés coordonnent l'information et demeurent un soutien technique important dans le développement de l'association.

3.2 Les outils de travail

La réflexion entreprise en novembre 2016 se poursuit. Le constat est fait de la nécessité d'évoluer sur ces outils. Deux prestataires sont en lice et le changement devrait s'opérer courant 2018.

3 Les actions pilotées par le CA

4.1 Labellisation

- + Le suivi post label se poursuit par des échanges réguliers avec notre référent IDEAS.
- + Ont été réalisés 2 points d'étape téléphoniques : juillet et octobre et une réunion en décembre en présence du trésorier de l'ANVP et d'un membre du Comité d'audit.

Évolution sur 12 mois des 29 indicateurs à travailler :

Indicateurs	Existe, satisfaisant, appliqué	Existe, non satisfaisant, non appliqué	N'existe pas	Non applicable
Décembre 2016	5	15	8	1
Juin 2017	6	14	8	1
Décembre 2017	11	10	4	4

Il reste 14 indicateurs à travailler (essentiellement finances et cartographie des risques) avant fin 2019, date du renouvellement du label.

4.2 L'accompagnement « hors les murs »

Quatre équipes, à Longuenesse (Amiens), Lyon, Nancy et Valenciennes ont été pionnières dans l'accompagnement de personnes placées sous main de justice (PPSMJ) « hors les murs ». Leur action, qui se poursuit en 2018, s'inscrit dans le cadre d'un protocole signé le 25 mai 2016 entre la DAP (Direction de l'Administration Pénitentiaire) et l'ANVP. Elle s'adresse à des PPSMJ isolées socialement ou dont l'entourage n'est pas suffisamment soutenant. Le protocole prévoit la manière dont ces personnes sont mises en relation, le rôle des SPIP et des visiteurs-accompagnants, la durée

de l'accompagnement, les lieux de rencontre, les modes de communication, les règles de confidentialité. Il stipule qu'une formation est organisée pour les visiteurs-accompagnants, qu'ils font l'objet de la même procédure d'agrément qu'en milieu fermé et qu'ils bénéficient d'une couverture d'assurance. Un financement spécifique est mis en place, qui s'ajoute à la subvention annuelle versée par la DAP à l'ANVP.

Un bilan a été tiré par la DAP en octobre 2017. Il indique que 22 personnes ont bénéficié d'un accompagnement pendant cette première année d'expérimentation. En conclusion, le rapport de la DAP qualifie le partenariat noué pendant l'expérimentation de « globalement satisfaisant, voire très satisfaisant ». Il se termine ainsi : « Les propos des personnes bénéficiaires confirment l'intérêt de la pérennisation de ce dispositif, en faveur d'une mobilisation accrue de la société civile en milieu ouvert : *« c'est une bonne chose, on peut pousser les gens comme moi à aller vers ces visiteurs », « les visiteurs-accompagnants seraient très utiles pour des jeunes adultes », « le suivi me sert bien, ça m'encourage à faire mes démarches et à m'organiser, « c'est une très bonne chose pour les gens en difficultés. Il faut que ça aide le plus de personnes possible ».*

Lors de l'assemblée générale du 19 mai 2017 à Vichy, deux visiteurs-accompagnants, Ghislaine Bouvelle et Michel Allafort témoignèrent de manière concrète et passionnée sur leur expérience.

L'assemblée adopta la motion suivante :

« La réflexion interne ANVP, la co-construction au niveau national (méthodologie, protocole...), l'expérimentation amènent l'ANVP à confirmer :

a. Sa volonté

i. De poursuivre l'accompagnement « hors les murs »

ii. De consacrer la première année à une consolidation avec suivi et bilan final, sur deux domaines :

1 Géographiques : passer à un nombre d'établissements plus élevé, mais identifiés et limités

2 Des mesures : identifier les mesures de milieu ouvert mobilisables

b. L'impératif d'un protocole national à décliner localement

c. La nécessité d'un plan de formation des acteurs, préalable incontournable à leur intervention hors les murs

d. La possibilité pour ses adhérents, d'être Visiteurs, Accompagnants ou Visiteurs-Accompagnants. »

En application de cette décision de l'assemblée, un travail a été engagé avec la DAP sur deux axes :

- ➔ Négocier un nouveau protocole, qui, s'appuyant sur le protocole expérimental et les conclusions de l'évaluation, encadre la phase de « consolidation » de la visite-accompagnement hors les murs.
- ➔ Désigner les équipes qui s'engageront dans la visite-accompagnement, sur la base d'une volonté partagée des équipes locales de l'ANVP et des SPIP.

Une quinzaine d'équipes participeront à cette phase de consolidation. Elles ont été invitées, en février 2018, à prendre l'attache de leurs interlocuteurs au SPIP pour préciser les modalités de leur engagement et les contours de leur formation. Le nouveau protocole devrait être signé par la DAP et l'ANVP au second trimestre 2018.

4.3 Commission « Formation »

La commission formation, pilotée par Marie-Paule HERAUD est composée d'administrateurs et de formateurs reconnus au sein de l'ANVP en particulier pour la formation « écoute et accompagnement ».

A la suite du départ en début d'année de P-L BOURREL, salarié en charge du suivi financier des formations et du montage de dossier pour le FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative), Laurence FAYET, déléguée générale, a repris ce dossier particulièrement chronophage. Son implication dans la commission est essentielle.

L'objectif de cette commission est la mise en œuvre et le suivi des formations afin de permettre aux visiteurs de remplir leur mission en toute connaissance de cause et d'accroître la compétence des membres qui souhaitent prendre des responsabilités dans l'association. Elle a aussi comme objectif de faire évoluer le référentiel des formations en recensant les nouveaux besoins.

En début d'année, les travaux de la commission ont consisté à dresser le bilan 2016 des formations, à inventorier les besoins pour 2017 afin de préparer le dossier de demande de subvention au FDVA et d'actualiser le référentiel pour l'année en cours. Les actions de formation dont le financement a été demandé au FDVA ont été identifiés à partir des 7 plans de formation transmis par les DIR. Ont été retenues celles qui étaient souhaitées par au moins deux DIR et qui correspondaient aux critères d'éligibilité du cahier des charges.

En milieu d'année, après avoir eu connaissance des actions retenues par le FDVA et du montant accordé (37 800 €), un tableau a pu être établi et communiqué aux DIR comportant la somme allouée par action et par région (au prorata du nombre de visiteurs de prison), les dépenses enregistrées depuis le début de l'année et le solde encore disponible.

Selon les éléments transmis au secrétariat, le nombre de bénévoles formés en 2017 pour les trois principales actions se répartit ainsi :

- ❖ bénévolat adapté à la spécificité pénitentiaire (formation initiale, formation écoute et accompagnement, formation juridique) : 348
- ❖ adapter notre attitude face aux pathologies les plus fréquentes en prison (troubles de la personnalité, addictions, suicide) : 140
- ❖ analyse de la pratique : 100 séances

Trois points de vigilance :

- la production des justificatifs de formation et l'enregistrement comptable des dépenses
- le respect du référentiel des formations financées par le FDVA
- l'engagement d'organiser les formations pour lesquelles une subvention a été obtenue (en 2017, compte tenu de la non-réalisation d'une action de formation en 2016, un trop perçu de 2 800 € a été retenu.

Il reste cependant une difficulté inhérente au FDVA : la connaissance des actions retenues et du montant de la subvention qui n'intervient qu'en milieu d'année. La prudence en terme de programmation de formations financées par le FDVA est donc recommandée. Ce décalage est un réel handicap à l'établissement d'un plan de formation annuel

4.4 Commission « Fonctionnement et révision des textes »

Les objectifs de cette commission « fonctionnement associatif et révision des textes » ont été définis dans une feuille de route dès janvier 2015, adaptés en 2016 pour répondre aux exigences d'IDEAS et actualisés en 2017. Elle est co-pilotée par Marie-Paule HERAUD et Paul MARCONOT.

Sa composition a été modifiée à la suite du renouvellement du CA du 19 mai 2017. Elle compte 9 membres dont 6 administrateurs.

Les objectifs visaient à :

- ✚ poursuivre l'analyse du fonctionnement de l'ANVP et à proposer des améliorations à court et moyen terme. Dans le cadre d'une réflexion sur son fonctionnement, la commission a souhaité associer à sa démarche les membres de l'association. Un appel à contribution a donc été envoyé le 6 avril 2017 à tous les adhérents de l'ANVP qui ont ainsi eu la possibilité de s'exprimer en répondant à six questions reprenant les éléments d'information sur l'activité du CA, le mode d'élection des administrateurs, l'organisation territoriale et le fonctionnement en général.

Au total, 179 réponses sont parvenues : 168 émanant des visiteurs de prison (94%) et 11 venant de membres associés (6%).

La synthèse et l'analyse de cette consultation ont été communiquées aux présidents de section et aux correspondants afin de constituer une base de réflexion et de proposition lors des ateliers mis en place à l'occasion de la journée du 14 octobre (compte rendu de la journée diffusé à tous les adhérents) :

- ✚ entreprendre les travaux de révision des statuts et du R.I. En octobre, les membres de la commission ont été invités à analyser les articles 1 à 8 des statuts et à faire des propositions de corrections, suppressions, modifications. Cette révision s'est avérée légitime afin de prendre en compte l'accompagnement en milieu ouvert et les améliorations souhaitées dans l'organisation et le fonctionnement de l'ANVP. La compilation des contributions a permis aux membres de la commission réunis à Paris en janvier 2018 de rédiger un texte « martyr » ; il constituera la base de travail pour la poursuite des travaux.

4.5 Commission « Développement »

S'inscrivant dans le cadre du plan stratégique « ANVP 2020 », l'activité « développement comportait, au début 2017, les dimensions suivantes :

✚ *accroître le nombre des adhérents*

Le nombre d'adhérents a diminué en 2017, contrairement à l'objectif du plan stratégique consistant à accroître l'effectif de 2% par an. Un questionnaire a été proposé en octobre aux délégués interrégionaux afin qu'ils le soumettent aux adhérents n'ayant pas renouvelé leur adhésion en 2017. Les remontées d'information n'étant pas suffisamment quantifiées, une relance a été faite en janvier 2018.

Le suivi des renouvellements d'adhésion, des candidatures et des nouvelles adhésions reste un point d'attention majeur de l'activité « développement ».

L'accroissement du nombre d'adhérents comporte deux volets :

- ✚ Stimulation de la demande de visites de la part des personnes détenues
 - Une lettre-type pour les directeurs d'établissement a été mise à disposition des correspondants pour demander la présence systématique des visiteurs au quartier arrivants
 - Un flyer de présentation aux personnes détenues de la possibilité de demander un visiteur est une priorité de la commission communication
- ✚ Recrutement de nouveaux visiteurs là où existent des listes d'attente
 - Une lettre-type a été mise à disposition des correspondants en direction des maisons des associations et des médias locaux

✚ *renforcer l'implantation dans les établissements pénitentiaires*

Un tableau récapitulatif de la présence (ou non) de l'ANVP dans les établissements de leur région a été envoyé aux délégués interrégionaux afin qu'ils mettent en œuvre un plan d'action là où la présence est nulle ou insuffisante.

✚ *rajeunir l'effectif en recrutant des visiteurs en activité*

La commission développement a décidé de concentrer son action vers les « actifs » dotés d'une insertion personnelle et professionnelle et non vers les 20-30 ans, qui sont un public intéressant dans le long terme, mais volatile à court terme. Aucune action n'a pu être menée en 2017. Ce sujet figure au programme de travail en 2018.

✚ *diversifier et accroître les ressources*

La stratégie définie en 2015 en matière de développement des ressources repose sur notre point fort : la capillarité et l'ancrage territorial des visiteurs. La dynamique enclenchée en 2016 autour de « coordinateurs régionaux développement des ressources » n'a pu être entretenue en 2017, faute de disposer au niveau national d'une force de stimulation et d'accompagnement capable d'intervenir en continu.

La réanimation de cette dynamique est une priorité pour 2018

✚ *poursuivre et étendre l'accompagnement « hors les murs »*

✚ *participer au mouvement de la justice restaurative*

L'assemblée générale de Vichy a reconnu une communauté de valeurs entre l'ANVP et le mouvement de la Justice restaurative et encouragé ses adhérents à participer à des programmes de Justice restaurative dès lors que le SPIP serait impliqué et qu'une formation serait donnée.

L'ANVP a adhéré à la plateforme nationale pour la Justice restaurative.

Un appel a été lancé en octobre par le président auprès des adhérents. Une cinquantaine se sont déclarés intéressés par la Justice restaurative, dont une vingtaine déjà impliqués dans des formations ou des programmes.

Un programme d'action a été défini : sensibilisation à l'égard de l'ensemble des adhérents ; circulation de l'information à l'égard des adhérents « intéressés » ; organisation du partage d'expérience à l'égard des adhérents « engagés ».

✚ *clarifier les activités connexes à la visite*

La commission développement a proposé au Conseil d'administration de décembre, qui l'a adoptée, une position consistant à considérer comme activité ANVP (et donc éligible à la procédure « frais abandonnés et remboursement de frais ») une activité que l'administration pénitentiaire demande à l'ANVP, par écrit, de prendre en charge. L'écrit peut prendre la forme d'une convention (activités répétitives) ou de lettres de mission (activités ponctuelles).

✚ *les projets ponctuels : tablettes de traduction et jardins en prison*

- ❖ Un protocole d'accord entre la DAP et l'ANVP ouvrant la voie à **l'introduction de 30 tablettes de traduction** dans 22 établissements a été signé fin décembre 2017. Ces tablettes ont été acquises par l'ANVP grâce à une subvention de la Fondation Vinci.
- ❖ Un projet pour **développer les jardins en prison** est développé avec le fonds de dotation Green Link, qui a versé une subvention de 8 000€ au titre de 2017. Un livre blanc, destiné à encourager les directeurs d'établissements pénitentiaires à développer des jardins en détention et encourager des financeurs privés a fait l'objet d'un questionnaire élaboré et géré par Danielle André, visiteuse au centre de détention de Bédénac ; un groupe de projet est coordonné par Claire Abdelrazek, visiteuse au centre de détention de Nantes. Le livre blanc sera publié en 2018.

4.6 Commission « Communication »

Elle est en charge de proposer, impulser et coordonner les actions de communication de l'association, tant internes qu'externes.

Elle doit avoir une ligne stratégique claire et donc s'appuyer sur le plan stratégique « ANVP 2020 ». Son action ne peut donc pas se résumer à un plan annuel, mais elle fonctionne sur la durée du plan en dehors des personnes la composant. Elle travaille en étroite collaboration avec la commission « développement ».

Les principaux enjeux de notre communication sont de donner une image positive de nos actions, d'assurer l'information et la cohérence interne, d'attirer ainsi de nouveaux membres et de diffuser notre message humaniste et citoyen, de récolter des fonds, de se faire connaître.

Sur le plus long terme, il est prévu de proposer un concept global de communication qui se concrétisera par la création d'une charte graphique, le re-looking du logo et la création d'une plaquette institutionnelle.

Mais tout ceci ne se fera pas sans la participation des adhérents.

4.7 Commission « Europe »

Tout ce qui est annoncé dans la feuille de route 2017-2018 dans le cadre du projet européen « Plus de bénévoles pour moins de violence » est en cours de réalisation, avec aussi des perspectives nouvelles.

Ce projet a été financé par l'Institut Franco-Allemand après un vote européen par internet qui a permis de sélectionner le projet, grâce notamment à la mobilisation de quelques 400 membres de l'ANVP. Le même nombre environ a répondu à un questionnaire européen portant sur les pratiques des visiteurs, leurs relations avec l'administration pénitentiaire et les acteurs de la détention, leurs motivations comme visiteurs. Ce questionnaire a également été complété par environ 150 visiteurs et bénévoles en Allemagne, Belgique, Pays-Bas.

Ce questionnaire a fait l'objet d'une analyse comparée par pays, au cours d'un colloque à Strasbourg du 11 au 13 mai 2017, organisé par le Forum européen de politique criminelle appliquée (EFK) avec le concours de l'ANVP. Le colloque a permis aussi des interventions de chercheurs, de professionnels et de bénévoles de plusieurs pays européens, sur les rapports entre professionnels et bénévoles en détention : si l'organisation diffère sensiblement selon les pays, la prise en compte des bénévoles progresse partout où l'administration affirme le rôle des bénévoles et organise à la fois leur formation et celle des professionnels, au risque peut-être de l'indépendance d'action des bénévoles ?

Le résultat le plus durable de ce colloque a moins porté sur son objet initial que sur les perspectives renouvelées de coopération inter-associative à l'échelle européenne. En effet, il a été convenu de réfléchir à la création d'une Organisation Internationale Non Gouvernementale (OING) sous l'égide de l'EFK qui remplit déjà les critères requis par le Conseil de l'Europe, à savoir avoir des membres en provenance de 5 pays européens. Cette idée a été suscitée par Patrick Müller, membre du Secrétariat du Comité européen pour la prévention de la torture et peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT).

Pourquoi une OING ?

- pour formaliser la coopération entre associations européennes
- pour apporter au Conseil de l'Europe la connaissance de terrain des visiteurs et autres bénévoles intervenant sur les réalités de terrain de la détention
- pour encourager le Conseil de l'Europe comme aiguillon de politiques pénitentiaires nationales et régionales pour l'humanisation des prisons et un meilleur accompagnement des personnes détenues, via de nouvelles règles pénitentiaires européennes.

Le Conseil d'Administration de l'ANVP a donné en décembre son accord de principe pour avancer dans ce sens ; les modalités sont, début 2018, en cours de mise au point

4.8 Commission « Droit des personnes détenues et conditions d'incarcération »

Réactivée par le rapport d'orientation présenté à l'Assemblée Générale du 19 mai 2017, la commission « droits des personnes détenues et conditions d'incarcération » s'est réunie en octobre 2017.

Elle a proposée les actions suivantes :

- ❖ Etre présent lors des missions de contrôle du CGLPL dans les établissements pénitentiaires
- ❖ Faciliter les signalements (ou les alertes) des visiteurs de prison à l'attention du CGLPL
- ❖ Mieux faire connaître la mission des visiteurs de prison auprès des personnes détenues
- ❖ Rappeler la mission des visiteurs de prison aux visiteurs eux-mêmes

Ces actions ont été adoptées par le Conseil d'Administration lors de sa séance de décembre 2017.

4.9 Le Congrès de Vichy

Le Congrès a eu lieu les 19, 20 et 21 mai à **Vichy**.

Comme tous les deux ans, 2017 était une année de congrès, c'est-à-dire un temps fort de l'association qui associe sur trois jours l'assemblée générale, un colloque et une visite touristique.

Plus de 140 adhérents étaient présents à l'assemblée générale ; plus de 150 personnes, adhérents, invités, ont participé au colloque sur le thème : « L'ANVP et le partenariat ». Trois tables rondes animées par un professionnel de la communication ont permis d'exposer des points de vue, de faire part d'expériences et d'échanger sur : « Le terrain, milieu naturel du partenariat », « Quelles plus-values d'être partenaires ? » et « Vers de nouveaux partenariats ». Parmi les principaux intervenants, Adeline

Hazan, Contrôleure Générale des Lieux de Privation de Liberté, Serge Canape, de la Direction de l'Administration pénitentiaire et Marie-Line Hanicot, DISP de la région Auvergne Rhône Alpes ont partagé leur vision du partenariat avec l'ANVP qu'ils avaient au travers de leur fonction et les évolutions possibles.

Le congrès s'est terminé par une visite guidée de la ville de Vichy.

Unanimement, les participants ont souligné la qualité de l'organisation due à une préparation minutieuse par le groupe de travail ad hoc composé essentiellement d'adhérents de la région réunis autour de leur DIR, Jean-Marie Seffray.

Le numéro 28 de « Visiteur de prison » consacre une large part à ce congrès.

Rappel du thème de cette journée : « **Partenaires, ensemble pour mieux faire ?** » « **Des initiatives spontanées** » et de ses tables rondes :

1° **table ronde** : « Le terrain, milieu naturel du partenariat ? »

- La découverte et le plaisir de la lecture, Sophie BARNIAUD (Lire Pour En Sortir)
- Le contact avec la terre : Claire ABDELRAZEK (Nantes)
- La communication de personne à personne : Bernard MORIN (Gradignan)
- Le montage des JNP : MP.HERAUD (Limoges) et Sylvie DEBOEUF (Niort)

2° **table ronde** : « Le terrain, milieu naturel du partenariat ? » « Des initiatives coordonnées »

- La mise en œuvre de la CPO (Convention Pluri-annuelle d'Objectifs) : M.BRUCHON (DISP AURA) P.MULLIEZ (Annoelin)
- L'accompagnement hors les murs : M.LAFONT (DAP), R.BONTE (Valenciennes), M.ALLAFORT (Corbas)
- L'accès à la connaissance : Auxilia, A.PLAT (Poitiers)
- L'Europe occupe le terrain : AM.KLOPP, R.BONTE (Valenciennes)
- Intervention de Mme Adeline HAZAN, Contrôleuse Générale des Lieux de Privation de Liberté.

3° **table ronde** : « Quelles plus-values d'être partenaires ? Quels bénéfices en tirer ? »

Interventions de Mme HAZAN (CGLPL), MP.HERAUD et P.MARCONOT

4° **table ronde** : « Vers de nouveaux partenariats ? »

Interventions de S.BARNIAUD (LPES), C.LOOTEN (France Bénévolat), ML.HANICOT (DISP AURA), MP.HERAUD, P.MARCONOT, B.DARLEY.

5 Les relations avec les partenaires

5.1 Les relations avec l'Administration pénitentiaire

Le travail régulier avec l'Administration Pénitentiaire a été amplifié pendant cette année 2017.

Il porte sur trois niveaux :

5.1.1 Le suivi de la Convention Triennale

La décision prise en 2016 de mettre en place un suivi plus régulier a été mise en œuvre, puisque deux points de bilan se sont tenus avec la personne en charge du dossier « ANVP » au sein du Bureau « Missions 2, relation avec les partenaires ».

Les relations rigoureuses remises en place et le travail produit, ont conduit la Direction de l'Administration Pénitentiaire à revoir la subvention annuelle à la hausse de 12%, puisqu'après plusieurs années à un niveau inchangé (25.000€ depuis 2010), la subvention nationale est passée à 28.000€.

5.1.2 Le développement ou la remise en route de réunions avec la Direction Centrale

- i. Une rencontre avec Romain PERRY, « Sous-directeur Missions » s'est tenue le 21 juin en vue de présenter l'ANVP, ses réalisations, son Plan Stratégique. De toute évidence, la Direction de l'Administration Pénitentiaire a été sensible au fait que l'ANVP se soit dotée d'un plan stratégique.
- ii. Une deuxième rencontre avec le même interlocuteur s'est tenue le 6 septembre
- iii. Une réunion avec le Directeur de l'Administration Pénitentiaire (la dernière datant de 2013), avait été positionnée le 26 avril, mais celui-ci a démissionné quelques semaines avant. Une rencontre avec le nouveau directeur, Stéphane BREDIN a été positionnée en novembre puis décalée en urgence la veille, pour se tenir finalement le 10 janvier 2018.

5.1.3 Les rencontres dans le cadre du développement de nouvelles activités

- i. L'intervention de l'ANVP en milieu ouvert
A fait l'objet de plusieurs rencontres et d'un partenariat « digne de ce nom », qui laisse augurer d'une consolidation positive de nos co-productions
- ii. Les tablettes de traduction
Même si ce projet fut fort « long » à mettre sur pied, côté Administration Pénitentiaire, il montre clairement notre capacité à proposer, concevoir et réaliser.
- iii. Les jardins en détention
Là aussi, nous avons pu montrer notre capacité à travailler avec l'AP et un partenaire financier.
D'une façon générale, nous pensons que ces relations diversifiées, contribuent à une meilleure compréhension entre nous et l'A.P. et permet à celle-ci de mieux mesurer notre niveau d'engagement, le volume et la qualité de nos prestations, et ainsi de faire mieux porter au niveau politique, la valeur ajoutée d'un partenariat.

5.2 Les relations avec les institutionnels

5.2.1. Les décideurs politiques

Le développement de ces relations avec les institutionnels était inscrit en impératif dans notre rapport d'orientation 2017.

Par une volonté affirmée, l'ANVP se trouve de mieux en mieux « connue » et « perçue ». Le calendrier des rencontres, leur diversité, leur niveau d'interlocuteurs en atteste.

- i. 6 mars : Intervention devant 33 Procureurs Généraux et Premiers Présidents de Cours d'Appel à la demande de l'Ecole Nationale de la Magistrature
- ii. 7 mars : Audition par Jean-René LECERF, président de la Commission « Livre Blanc de la Pénitentiaire »
- iii. 21 mars : Audition par Philippe BAS, Président de la Commission des Lois du Sénat, dans le cadre du travail pour « Le Redressement de la Justice »
- iv. 13 septembre : Rencontre avec Nicole BELLOUBET, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice
- v. 4 Octobre : Audition par Bruno QUESTEL, Rapporteur du Budget du Ministère de la Justice
- vi. 13 novembre : Rencontre avec Yaël BRAUN-PIVET, Présidente de la Commission des lois de l'Assemblée Nationale.
Cette rencontre a eu pour conséquence positive, le fait que l'ANVP a été sollicitée pour être auditionnée en février 2018, avec seulement deux autres associations,

par les pilotes et les membres des quatre groupes de travail initiés au sein de cette commission pour traiter de la condition carcérale et des évolutions à envisager.

- vii. En fin d'année 2017, large opération de communication auprès des députés au sujet de la proposition de loi sur le « Redressement de la Justice ». La grande majorité des députés ont été contactés directement par les Correspondants locaux et Présidents de section ce qui a eu pour effet positif de les sensibiliser à la « cause pénale », d'obtenir une vingtaine de rendez-vous et surtout d'établir un lien avec l'ANVP qui se révèle être un acteur significatif du service public pénitentiaire en local comme au national.

On peut légitimement penser que ce travail de fonds conduit avec l'Administration Pénitentiaire et vers les décideurs politiques, a contribué à alimenter la réflexion de nos politiques dans l'élaboration de la future loi de programmation pour le Justice. Les évolutions significatives dans l'expression du Président de la République début Mars à l'Ecole Nationale de l'Administration Pénitentiaire par rapport à ses annonces lors de la campagne électorale, nous encouragent à persévérer dans notre souci de relation et communication, tant nous pouvons y retrouver des éléments portés par nos écrits lors de rencontres politiques importantes.

5.2.2. Les « Institutionnels »

- i. Le Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté

Le contact semestriel convenu en 2016 s'est tenu en 2017 avec deux rencontres. Une démarche d'information réciproque (signalement, missions de contrôle) devra se mettre en place prochainement.

L'ANVP est présente à la présentation du rapport annuel de la CGLPL.

Les bonnes relations entretenues ont conduit à la présence appréciée d'Adeline HAZAN à notre congrès de Vichy.

- ii. Le FONJEP

A tenu ses engagements de subventionnement de l'ANVP pour trois ans (8.000€ annuels)

- iii. Le FDVA

A revalorisé sa subvention pour 2017. Un contact devra être établi début 2018 pour mieux leur expliquer notre politique, nos besoins en matière de formation, comprendre leur enjeux et contraintes et ainsi arriver à présenter un dossier dont les deux partenaires tirent profit.

5.3 Relations avec les médias

Là aussi, l'engagement était pris dans le rapport d'orientation de faire connaître l'ANVP dans le milieu des médias pour promouvoir tant l'ANVP que ses analyses.

Un réseau de correspondants presse a été identifié courant du dernier trimestre de 2017. A ce jour, nous sommes en mesure d'envoyer un communiqué de presse à près de 200 correspondants médias.

Plusieurs contacts ont eu lieu avec la presse nationale en 2017, mais cette politique a vu ses effets s'amplifier dès début 2018 avec production des deux communiqués de presse, permettant à l'ANVP d'être présente sur divers supports nationaux (Télévision, Radio, Presse écrite)

En parallèle, le Conseil d'Administration a décidé le 4 avril 2017, (à l'unanimité moins une abstention), de créer un poste de « Déléguée Générale » en substitution de celui de Secrétaire Nationale. La fiche adoptée à l'unanimité du CA le 20 juin 2017, confie entre autres à notre Déléguée Générale une mission nouvelle et importante en matière de communication et relation média qu'elle aura à développer en 2018.

Extrait de la fiche « Déléguée Générale » adoptée par le C.A. en juin 2017 :

« La communication externe et la représentation de l'association :

(la Déléguée Générale) ...

- Participe à l'élaboration du plan de communication externe et contribue à la création et à la valorisation des actions via le site internet et autres supports de l'ANVP

- Organise des actions et événements ;

En lien avec le-la président-e, :

- représente l'association en externe auprès des pouvoirs publics, des partenaires, des médias et de toute autre structure ;

- entretient et développe les partenariats nationaux ;

- veille à ce que l'image de l'ANVP soit promue. A ce titre le-a délégué-e général-e est le premier niveau de contact avec les médias nationaux et, par délégation du-de la président-e pourra y représenter directement l'ANVP dans le cadre de la politique de communication définie par le Conseil d'Administration. »

Ce positionnement de notre Déléguée Générale avec les missions claires et nouvelles qui lui sont confiées doit nous permettre de « fluidifier » nos relations directes avec les médias et surtout d'améliorer encore notre réactivité, tant le monde des médias est « exigeant et imprévisible » qui, le soir à 17 heures vous prévient qu'il souhaite vous avoir en plateau le lendemain à 8 heures !

5.4 Les relations avec les partenaires associatifs

5.4.1 Participation aux réunions du Groupe National de Concertation Prison (GNCP)

- i. contribution à la préparation du dossier d'animation des JNP (Journées Nationales Prison)
- ii. participation à la réflexion et aux actions concertées, après consultation du Bureau ou du CA :
 - ✓ Co-signature d'une lettre au Premier ministre, faisant part d'observations sur le rapport d'évaluation des politiques interministérielles d'insertion des personnes placées sous main de justice.
 - ✓ Co-signature d'un courriel aux parlementaires leur rappelant le droit à visiter les établissements pénitentiaires
 - ✓ Co-signature d'un courrier aux parlementaires les informant de la soirée de lancement des JNP
- iii. Dossiers en cours : le statut de l'intervenant extérieur et la réunion DAP/partenaires associatifs reportée au début de 2018.

5.4.2 Partenariat avec le Secours Catholique :

L'ANVP a été partenaire du S.C pour une consultation du monde carcéral : personnes détenues, institutions judiciaires, partenaires associatifs.

Le but était de repérer les activités autonomisantes favorisant la réinsertion des personnes détenues afin de construire un plaidoyer destiné à promouvoir ces activités. En remplissant le questionnaire avec des personnes détenues, un nombre significatif de visiteurs de l'ANVP a relaté des « bonnes pratiques » qui contribuent à révéler les potentiels et le sens des responsabilités des personnes détenues, alimentant la campagne de plaidoyer européen du Secours Catholique.

5.4.3 Partenariat avec France Bénévolat

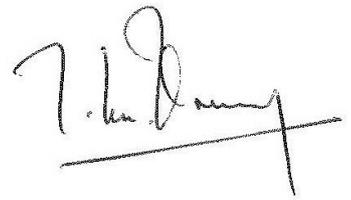
L'ANVP a été sollicitée pour diffuser à ses membres un questionnaire relatif au bénévolat auprès des personnes sous main de justice. Près de 150 de nos membres ont répondu, ce qui place l'ANVP parmi les associations dont le taux de retour est le plus important.

Cette étude-action a vu un premier aboutissement par la réalisation d'un colloque « Bénévolat et parcours pénal » en décembre au cours duquel un de nos adhérents est intervenu. La deuxième phase consistera à distribuer un questionnaire auprès des personnes détenues, du personnel des établissements et des SPIP. L'ANVP a communiqué à F.B. le nom des correspondants des établissements retenus pour cette deuxième phase. Les autorisations de l'AP sont en cours.

Deux déceptions sur ce partenariat, signalées à F.B : l'ANVP n'a pas été retenue dans le COPIL alors qu'elle était parmi les associations « incontournables » (situation corrigée en début d'année 2018) et notre bibliographie, réalisée en juillet au siège de F.B, ne figure pas parmi celles en annexe au compte rendu du colloque de décembre.

Jean-Luc THOMAS
Secrétaire général

Paris, le 10 avril 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J.L. Thomas', with a horizontal line drawn underneath it.